

Image not found or type unknown



## Mes droits suite à licenciement pour abandon de poste

Par **vesigo10**, le **24/08/2011** à **11:25**

Bonjour, je viens d'être licencié pour abandon de poste ( lettre recommandée) j' aimerais savoir à quelles indemnités et quels droits je peux prétendre. J' ai 5 ans d'ancienneté dans cette société.

Salutations,

Par **P.M.**, le **24/08/2011** à **12:12**

Bonjour,

Je présume que le licenciement est pour faute grave laquelle est privative du préavis et de l'indemnité de licenciement...

Il vous reste donc celle de congés payés sachant que par ailleurs tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi...